Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-938330784-20260225-DCM2026019-DE

MERDRIGNAC – Saint-Launeuc Côtes d'Armor	**DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL** **De la commune de MERDRIGNAC** **SEANCE DU 25 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le seize février, s'est réuni à la salle polyvalente de Saint-Launeuc, en séance publique, sous la présidence de Eric ROBIN, Maire de Merdrignac.

Étaient présents : ROBIN Eric, Maire, PITHON Marie-Thérèse, Maire déléguée, HESRY Michel, MARETHEUX Jean-Louis, LE GALL Pascal, HAMON Isabelle, BERNARD Nathalie, Maire Adjoints, COLLETTE Abel, MARTEL Bruno, POILVERT Cédric Conseillers Délégués, GUYOMARD André, GOURET Gérard, DURAND Gérard, CHARTIER Georges, THEBAULT Catherine, FAISNEL Valérie, ROSSIGNOL Marie-Louise, BAZIN Pascal, GORE CHAPEL Isabelle, LE COZ Caroline, CHEREL Chantal, GIFFRAIN Emmanuelle, CHIQUET Vincent, FLAGEUL Guillaume, POILBOUT Marie, FRIZAT Céline, MENIER Sébastien, CHASLES Sandrine, COMMUNIER Aurélien

Procurations :
RIGOLLE Delphine donne pouvoir à FAISNEL Valérie
BADOUARD Allison donne pouvoir à HAMON Isabelle
CHEVALIER Hubert donne pouvoir à ROBIN Eric

Absent :
DAUNAY Dominique

Secrétaire de séance : PITHON Marie-Thérèse

Configuration de début de séance

Nombre de conseillers municipaux en exercice	*33*
Nombre de conseillers municipaux présents	*29*
Nombres de conseillers municipaux votants	*32*

N° d'acte : **DCM-2026-019**	**FINANCES** Objet : **FISCALITE : VOTE DES TAUX 2026**

Rapporteur : Pascal LE GALL

M. Pascal LE GALL, adjoint aux finances, indique que dans le cadre de la décision du Conseil Municipal du 23 juillet 2025 et plus particulièrement sur la décision de lisser la fiscalité sur 12 ans afin d'atteindre des taux uniques, les taux moyens pondérés et les taux applicables par ex-commune en 2026 sont les suivants :

Fiscalité		2025	2026	Taux cibles / Taux moyens pondérés
Taxe d'habitation pour les résidences secondaires	Merdrignac	21,00%	21,00%	20,34%
	Saint -Launeuc	14,89%	15,36 %	
Taxe sur le foncier bâti	Merdrignac	51,14%	50,98 %	50,26%
	Saint-Launeuc	36,57%	37,53 %	
Taxe sur le foncier non bâti	Merdrignac	81,17%	81,09 %	80,12%
	Saint-Launeuc	74,08%	74,54 %	

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-938330784-20260225-DCM2026019-DE

Il est précisé que les taux moyens pondérés ont connu une légère évolution, dès lors qu'ils sont désormais établis sur la base des recettes fiscales de l'exercice 2025 pris dans son intégralité. Pour mémoire, ils avaient été fixés une première fois en cours d'année, en juillet 2025. Ils sont à présent arrêtés et ne sont plus appelés à évoluer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Réaffirme** la volonté de lissage sur 12 ans,
- **Vote** les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
  - Taxe d'habitation : 20.34 %
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 50.26 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 80.12 %
- **Prend** acte des taux applicables 2026 par ex-commune

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré le lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures. Monsieur le Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à MERDRIGNAC le 27/02/2026

Mme PITHON Marie-Thérèse,
Secrétaire de séance

MAIRIE DE MERDRIGNAC 22230 CÔTES-D'ARMOR

M. ROBIN Eric
Maire de Merdrignac

MAIRIE DE MERDRIGNAC 22230 CÔTES-D'ARMOR

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.